

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal en date du Mardi 28 janvier 2025 à la Mairie de Belleau sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHELEMY - Maire,

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents s'ils acceptent qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour, relative à l'encaissement d'un remboursement de sinistre par Groupama assurances.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal présents acceptent à l'unanimité le rajout d'une délibération relative à l'encaissement d'un remboursement de sinistre par Groupama Assurances.

Et également de retirer de l'ordre du jour la délibération au point N°7 – décision modificative au P 2024 qui n'est plus à délibérer (les régularisations comptables de l'exercice 2024 ont été soldés par le Comptable en gestion des comptes financiers de la commune).

Ordre du jour :

- 1. délibération : approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 10/12/2024,
- 2. délibération : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour créer un poste d'adjoint technique catégorie C 1^{er} échelon, de droit public pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 (pour l'entretien de bâtiments communaux),
- 3. délibération: autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter Madame SANTILLI Maroussia en qualité d'adjoint technique catégorie C 1^{er} échelon (indice brut 367 indice majoré 366) pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 pour l'entretien de bâtiments communaux (rémunération à l'heure effectuée à la demande de l'autorité compétente),
- 4. délibération : délibération : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour créer un poste d'agent occasionnel de droit public pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 (pour des petits travaux d''entretien des bâtiments communaux),
- 5. délibération: autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter Monsieur WITMER André en qualité d'agent occasionnel pour la période du 01/01/2024 au 30/06/2025 (rémunération à l'heure effectuée à la demande de l'autorité compétente),
- 6. délibération : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour régler des heures complémentaires à Madame LOYAL Nathalie, adjointe technique non titulaire, pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025, recrutée à compter du 1^{er} janvier 2025pour assurer l'entretien de bâtiments communaux, et à la demande de l'autorité compétente,
- 7. délibération : Décision modificative au BP 2024(pour régularisation des versements d'avance de l'année 2024) délibération retirée de l'ordre du jour.
- 8. délibération : révision du tarif de la location de la salle des fêtes de Lixières à compter du 1^{er} février 2025,
- 9. délibération : mise en place d'un éclairage public supplémentaire sur la commune de Morey,
- 10. délibération : subvention à l'Association Pop'Seille de Nomeny,
- 11. délibération : augmentation des loyers communaux à l'échéance suivant indice INSEE de référence des loyers (loyers Association Pop'Seille, BARTHELEMY Philippe, DEMANGE Electricité, DUFANT Laura, DURIN Mickaël, JARDIN Monique, MATHIEU Jérémy, MIHE KLEIN Chantal, et TODARO Carole)
- 12. délibération rajoutée à l'ordre du jour après accord des membres du CM avant l'ouverture de la séance : autorisation donnée à Monsieur le Marie pour encaissement du remboursement GROUPAMA Assurances suite à un sinistre intervenu sur la commune de Manoncourt-sur-Seille.

Questions diverses:

- 1. date prochain conseil municipal,
- 2. participation aux charges de fonctionnement ULIS-école pour un enfant en situation de handicap dans notre Commune,
- 3. suivi du dossier CAGIN c/BELLEAU,
- 4. non-conformité de l'eau potable dans notre Commune, aux exigences sanitaires,
- 5. Remerciements d'administrés pour les festivités de fin d'année au Château et à l'Eglise de Morey,
- 6. ASACL 3éme édition les 24 et 25 mai 2025 de la Montée Historique de la côte de Belleau en épreuve non chronométrée et démonstrations,
- Refonte des redevances eau et assainissement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à compter du 1^{er} janvier 2025.
- 8. Recensement de la population (762 habitants au 1^{er} janvier 2022).

<u>Présent (s) (es)</u>: Philippe BARTHELEMY-Haja RAKOTONDRAMANITRA-Michel BOULANGER-Guy PAILLON-Bruno SANTILLI-Sandrine FAYON-Matthieu GEOFFROY-Vincent PETITJEAN-Christelle TRONCY-Julien URBAN.

Présent (s) (es) par procuration : néant.

Absents (es) non excusés (es): Clément FRANIATTE-Stéphane JARDIN et Nadine POLLOT.

Secrétaire de séance : Christelle TRONCY.

Secrétaire administrative: Evelyne KLEIN.

Nombre de conseillers en exercice: 13

La séance a été ouverte à 20h13.

1.approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du mardi 10/12/2024 :

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du Mardi 10 décembre 2024.

2. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour créer un poste d'adjoint technique - catégorie C 1er échelon, de droit public pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 (pour l'entretien de bâtiments communaux):

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjointe technique de catégorie de droit public à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025 de catégorie $C - 1^{er}$ échelon pour l'entretien de bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjointe technique non titulaire de catégorie C - 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 pour l'entretien de bâtiments communaux.

3. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter Madame SANTILLI Maroussia en qualité d'adjoint technique – catégorie C – 1er échelon (indice brut 367 - indice majoré 366) pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 pour l'entretien de bâtiments communaux (rémunération à l'heure effectuée à la demande de l'autorité compétente):

Après acception du conseil municipal pour la création d'un poste d'agent occasionnel, Monsieur le Maire propose de recruter Madame SANTILLI Maroussia à compter du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 en qualité d'agent occasionnel de catégorie C, 1^{er} échelon pour l'entretien de bâtiments communaux, rémunérée selon les heures effectuées à la demande de l'autorité compétente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement de Madame SANTILLI Maroussia en qualité d'agent occasionnel de catégorie C, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025 aux conditions précitées.

Monsieur Bruno SANTILLI n'a pas pris part au vote.

4. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour créer un poste d'agent occasionnel de droit public pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 (pour des petits travaux d'entretien des bâtiments communaux):

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent occasionnel de catégorie de droit public à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025 de catégorie C – 1^{er} échelon pour des petits travaux d'entretien des bâtiments communaux. L'agent sera rémunéré (e) selon les heures effectuées à la demande de l'autorité compétente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'agent occasionnel de catégorie C - 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025.

5. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter Monsieur WITMER André en qualité d'agent occasionnel pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 (rémunération à l'heure effectuée à la demande de l'autorité compétente):

Après acceptation du conseil municipal pour la création d'un poste d'agent occasionnel, Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur WITMER André à compter du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 en qualité d'agent occasionnel de catégorie C, 1^{er} échelon, rémunéré selon les heures effectuées à la demande de l'autorité compétente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement de Monsieur WITMER André en qualité d'agent occasionnel de catégorie C, 1^{er} échelon, à compter du 01/01/2025 jusqu'au 30/06/2025 aux conditions précitées.

6. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour régler des heures complémentaires à Madame LOYAL Nathalie, adjointe technique non titulaire, pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025, recrutée à compter du 1er janvier 2025pour assurer l'entretien de bâtiments communaux, et à la demande de l'autorité compétente :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame LOYAL Nathalie, adjointe technique NT depuis le 01/01/2025 recrutée pour l'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires, pourra faire des heures complémentaires à la demande de l'autorité compétente.

Il s'avère donc nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir lui régler les heures effectuées à la demande de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de régler des heures complémentaires à Madame LOYAL Nathalie, adjointe technique NT à compter du 01/01/2025 jusqu'au 04/07/2025.

7. Décision modificative au BP 2024 (pour régularisation des versements d'avance de l'année 2024) :

délibération retirée de l'ordre du jour avant l'ouverture de la séance.

8. révision du tarif de la location de la salle des fêtes de Lixières à compter du 1er février 2025 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait le tarif de la location de la salle des fêtes de Lixières soit révisé, du fait que la Commune a investi dans une cuisine équipée « Cuisinella », dans le remplacement de la totalité des tables et des chaises.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal propose de passer la location de la salle des fêtes de Lixières pour une journée de 10h00 à 20h00 à 70,00 € (au lieu de 60,00 €), pour un week-end du samedi 10h00 au dimanche à 20h00 à 140,00 € (au lieu de 110,00 €), et facturation en plus de l'électricité à 0,20 € le kwh.

Il est également décidé de maintenir la caution au montant de 300,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 9 voix pour et 1 contre les tarifs ci-dessus proposés à savoir :

→ journée de 10h00 à 20h00 : 70,00 €

> week-end du samedi à 10h00 au dimanche à 20h00 : 140,00 €

électricité : 0,20 €/kwh caution : 300,00 €.

9. mise en place d'un éclairage public supplémentaire sur la commune de Morey :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait une extension du réseau d'éclairage public rue Saint Pierre à Morey. Un devis a été établi.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'un éclairage public supplémentaire rue Saint Pierre à Morey.

10. subvention à l'Association Pop'Seille de Nomeny :

L'Association Pop'Seille ne demande plus de subvention pour l'année 2025.

11.augmentation des loyers communaux à l'échéance suivant indice INSEE de référence des loyers (loyers Association Pop'Seille, BARTHELEMY Philippe, DEMANGE Electricité, DUFANT Laura, DURIN Mickaël, JARDIN Monique, MATHIEU Jérémy, MIHE KLEIN Chantal, et TODARO Carole):

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il souhaiterait que les loyers soient révisés chaque année au 1er janvier.

Les loyers de Mme JARDIN Monique (locataire de l'appartement communal sis 3 rue de la Mairie à 54610 Manoncourt-sur-Seille, TODARO Carole (locataire de l'appartement communal sis 10ter rue de la Madeleine à 54610 Belleau, MIHE-KLEIN Chantal (locataire de l'appartement communal sis 18 rue du Buzion à 54610 Morey) font déjà l'objet d'une révision chaque.

Il resterait à réviser au 1er janvier les loyers suivants :

- ✓ M. BARTHELEMY Philippe (locataire de l'appartement communal 2 rue du lavoir à 54610 Lixières,
- ✓ DEMANGE Electricité (locataire du garage communal sis rue du Lavoir à 54610 Lixières),
- ✓ DUFANT Laura (locataire d'un bureau dans la Mairie de Manoncourt-sur-Seille sis 3 rue de la Mairie),
- ✓ DURIN Mickaël (locataire de l'appartement communal sis 4 rue des Ailleux à 54610 Belleau),
- ✓ MATHIEU Jérémy (locataire du garage communal sis rue Basse à 54610 Manoncourt-sur-Seille),
- ✓ Association Pop'Seille (location du garage communal sis 10ter rue de la Madeleine à 54610 Belleau).

La révision prendra effet à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 9 voix pour la révision fixée à + 1% du montant du loyer (charges non comprises) concernant les conventions d'occupation précaire et révocable du domaine public, des loyers des appartements et locaux communaux désignés ci-dessus.

Monsieur Philippe BARTHELEMY n'a pas pris part au vote.

12.autorisation donnée à Monsieur le Maire pour encaisser le chèque GROUPAMA Assurances relatif au remboursement d'un sinistre sur la commune de Manoncourt-sur-Seille :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les faits concernant ce sinistre.

En février 2024, une tête de pont a été dégradée à Manoncout-sur-Seille

Le 19 février 2024 Monsieur le Maire a déposé plainte dégradation de cette tête de pont.

Une déclaration de sinistre a été faite à l'assureur de la Commune.

Les travaux de réfection ont été exécutés par MT Services de Manonville pour un coût total de 1 788,00 € TTC (démontage et remise en place tête de pont, dégagement du fil d'eau, enrochement avec calcaire sur la rive côté route et remise en place de bloc d'enrochement pour sécuriser l'ouvrage).

En date du 23 janvier 2025, la Commune a réceptionné un chèque de Groupama Assurances pour un montant de 900.00 € correspondant aux travaux de réfection de cet ouvrage d'art (déduction faite de la franchise).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder l'encaissement du chèque BNP PARIBAS établi par GOUPAMA Grand Est pour un montant de 900,00 €.

La séance a été levée à 20h51.

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY

<u>Information importante</u>: En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 2[†] avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.